

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS902

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 77, supprimer le mot :

« lui ».

II. – En conséquence, au même alinéa 77, après le mot :

« délai »,

insérer les mots :

« à la personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.